

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019
Séance du 10 avril 2019**

N°25

**Objet : Création d'un Fabrique
à entreprendre**

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), , BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy
BALIQUE François
BOURJAC Jean Marie
CAREL Serge
DE VALCKENAERE Gilles
GRAVIERE Remy

MUNOZ MALDONADO Julien
PELESTOR Michel
ROCHAT Jacques
RONDEAU Daniel
TONELLI Corinne

Monsieur Thibaut LE CORRE, rapporteur, expose ce qui suit :

La fabrique à entreprendre est une marque de la caisse des dépôts et consignations destinée à renforcer l'intervention coordonnée des acteurs, la lisibilité et la visibilité des réseaux de la création d'entreprises au bénéfice des territoires prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu de la fabrique est ainsi de développer l'initiative entrepreneuriale, dans un double objectif de création d'emplois et de développement économique.

Le projet de création d'une fabrique, inscrit dans la convention Action Cœur de Ville de Digne-les-Bains, est co-porté par Provence Alpes Agglomération et par la plateforme Initiative Alpes de Haute Provence (IAHP), qui sera en charge de sa mise en œuvre opérationnelle dans les locaux de Diniapolis. Un agent dédié sera recruté par IAHP pour assurer l'animation du dispositif.

Le projet poursuit 4 objectifs :

- Rassembler les acteurs du développement économique par la création d'entreprise, tout en respectant leurs spécificités dans un même lieu ;
- Rendre visible les différents parcours de la création d'entreprise existants sur le territoire ;
- Partager les bonnes pratiques et innover ;
- Garantir au porteur de projet un parcours de création d'entreprise de qualité par des professionnels de l'accompagnement et du financement.

Tout public ayant un projet de création, reprise et développement d'activité pourra être accompagné. Des actions spécifiques de sensibilisation seront conduites en faveur des habitants du quartier politique de la ville.

Le projet est accompagné sur une période de trois ans par la caisse des dépôts et consignations.

Provence Alpes Agglomération s'engage dans le partenariat en :

- participant au financement de l'action à hauteur de 8000 euros par an pendant trois ans
- par la mise à disposition des locaux de Diniapolis.

Le budget de la première année de l'opération figure en annexe du rapport.

Il vous est proposé,

- D'approuver le principe de participer à l'action à hauteur de 8000 euros par an pendant 3 ans et de dire que les crédits seront inscrits au budget,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-25_10042019